



AVIS PUBLIC

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

L'AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux citoyens de la municipalité de Longue-Rive que le Conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive, procédera au renouvellement des membres de son **Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)**, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le CCU est un comité mandaté par le Conseil municipal pour étudier et formuler des recommandations sur toute question relative à l'urbanisme, notamment :

- Les demandes de dérogations mineures
- Les projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble de la municipalité de Longue-Rive (PPCMOI)
- Les modifications au zonage
- Les projets de lotissement
- Toute autre question en matière d'aménagement du territoire

Le CCU sera formé de 3 (trois) citoyens résidant sur le territoire de la municipalité, de 2 (deux) membres du Conseil municipal et de 2 (deux) fonctionnaires municipaux.

APPEL DE CANDIDATURES

Les citoyens intéressés à siéger au sein du CCU sont invités à soumettre leur candidature au plus tard le **4 mars 2026 à 16:00**, au bureau municipal situé au 3 rue de l'église à Longue-Rive ou par courriel à antoine.marcil@longuerive.ca.

LA CANDIDATURE DOIT INCLURE :

- Le nom et les coordonnées du candidat
- Une brève lettre de motivation
- Toute information pertinente concernant l'expérience ou l'intérêt en matière d'urbanisme

DURÉE DU MANDAT

La durée du mandat est fixée à deux (2) ans et peut être renouvelée selon les modalités prévues par le règlement municipal. Le CCU se réunit au besoin, en fonction des dossiers à analyser. De plus, les citoyens sélectionnés devront suivre une formation obligatoire, laquelle sera assumée par la municipalité.

Avis donné à Longue-Rive, ce 19^e jour de février 2026.

Antoine Marcil
Directeur général et greffier-trésorier